

Autorisation de sortie à l'année pour un élève de 3^{ème} Prépa-Métier

Je, soussigné(e), Madame, Monsieur,

responsable légal de l'élève

en classe de 3^{ème} Prépa Métier

autorise

n'autorise pas

mon enfant mineur à quitter l'établissement durant l'année scolaire 2023/2024

en cas d'absence prévue ou imprévue de professeur, ou d'un changement

exceptionnel d'emploi du temps :

- **sur la dernière heure de cours du matin et de l'après-midi pour les
externes.**

- **sur la dernière heure de cours de l'après-midi pour les demi-**

pensionnaires. L'élève demi-pensionnaire ne pourra quitter l'établissement
qu'après avoir pris son repas à la cantine.

➤ Les sorties sont strictement interdites entre les cours et pendant les
récréations.

A.....Le.....

Signature du responsable légal